

Economie | Bordeaux : le Palais de l'Atlantique inauguré !

Les travaux ont duré deux ans. La nouvelle peau du Hall 2 du Parc des Expositions de Bordeaux-Lac a été officiellement inaugurée ce lundi 06 mai en présence des acteurs locaux. Ainsi, Eric Dulong, président de Congrès et Exposition de Bordeaux, Nicolas Florian, Maire de Bordeaux, Jean-Luc Gleyze, président du Conseil Départemental et Alain Rousset, président du Conseil Régional se sont succédé au pupitre. Y ont été abordées les questions de l'attractivité de la métropole bordelaise et du potentiel évènementiel du Hall 2, étrenné par Vinexpo du 13 au 16 mai prochain.

Le Stade Matmut Atlantique fait désormais face au Palais de l'Atlantique. Le Hall 2 du Parc des Expositions de Bordeaux-Lac baptisé ainsi en référence au territoire qui l'entoure et fait écho à l'enceinte sportive située de l'autre côté du cours Charles Brice. Pour Eric Dulong, président de Congrès et Expositions de Bordeaux, ce nouvel écrin correspond davantage aux événements majeurs organisés au Parc des Expositions comme la Foire Internationale de Bordeaux ou Vinexpo. Ce dernier est d'ailleurs le premier événement à investir le Palais de l'Atlantique du 13 au 16 mai. « Il est à mon sens nécessaire de préciser que le Palais de l'Atlantique ne vient pas remplacer le Palais des Congrès, mais c'est plutôt un outil complémentaire », poursuit le président du CEB. Ce dernier se dit fier d'avoir su respecter le budget initial des travaux, un peu plus de 30 millions d'euros, qui ont débuté en janvier 2018.



Le Palais de

l'Atlantique © Yoan Denéché

Après Vinexpo, le Palais de l'Atlantique doit héberger, l'expo Japon, attraction phare de la Foire Internationale de Bordeaux, du premier au 10 juin prochains. Deux événements majeurs sont déjà planifiés dans le nouveau Hall 2 du Parc des Expositions en 2020. L'organisation de la Robocup, plus grande compétition mondiale de robotique et d'intelligence artificielle, vient récompenser la dynamique néo-aquitaine dans ce domaine du 23 au 29 juin 2020. A l'automne 2020, l'Ordre des Experts Comptables tiendra son congrès national au Palais de l'Atlantique.

« Un signe du réveil et de la redynamisation du territoire »

Le nouveau Hall 2 devrait permettre au deuxième plus grand parc d'expositions de France de devenir un acteur majeur en termes d'événementiel. En effet, l'espace de 15 000m² au total comprend une agora de 6 000 places assises pouvant accueillir salons, défilés ou autres congrès ; le Palais de l'Atlantique dispose également de plusieurs salles de 100 à 400 places. Autant de grands espaces favorables à l'économie locale selon Nicolas Florian, le Maire de Bordeaux. « Un tel espace symbolise le réveil et la redynamisation du tissu local, ajoute le résident du Palais Rohan. C'est également une nouvelle impulsion donnée au tourisme d'affaires et à l'économie liée aux congrès, secteurs essentiels au poumon économique de Bordeaux ».

Nicolas Florian, Jean-Luc Gleyze et Alain Rousset reconnaissent tous trois l'importance d'un tel outil sur un territoire de plus en plus dynamique, que ce soit à l'échelle métropolitaine, départementale ou régionale. Pour le président du Conseil Régional, « gérer l'attractivité d'un territoire n'est pas évident. Cela implique de travailler sur trois aspects : l'accueil et l'accompagnement, le partage de compétences entre les institutions et des lieux symboliques. Ce Hall 2 vaut d'ailleurs le coup d'œil ». Alain Rousset prévient toutefois : l'outil qu'est le Palais de l'Atlantique ne doit pas être dominateur par rapport aux autres villes disposant de centres de congrès importants, mais fédérateur. Les élus locaux insistent également sur un point : « pour de tels chantiers, il est indispensable de mettre les sensibilités politiques de côté et de travailler d'arrache-pied dans l'intérêt du territoire que nous représentons ». « La réfection du Hall 2 n'est que la première vague de la renaissance du Parc des Expositions de Bordeaux », annonce Jean-Luc Gleyze. En effet, les travaux de rénovation du Hall 1 démarrent en 2020, pour une durée de cinq ans.

Yoan Denéché

*Crédit Photo : Yoan Denéché
Publié sur aqui.fr le 06/05/20*

[Url de cet article](#)